



Ressources chrétiennes

LA VIE CHRÉTIENNE – LEÇON 12

LA VIE DANS LA FOI ET L'ÉGLISE

Écriture sainte : Éphésiens 1:15-23.

Notre vie dans la foi n'est pas une affaire individuelle. Elle engage notre personne dans une dimension communautaire. Nous n'avons pas été appelés à vivre dans la communion de Dieu sans avoir aussi été appelés à vivre dans la communion de ceux qui partagent la même foi avec nous. Il a plu à Dieu d'appeler à l'existence, de fonder une Église afin que, dans la communion de la foi, celle-ci s'assemble dans l'unité de cette même foi.

C'est dans l'Église que sont mis à notre disposition les moyens de grâce, et c'est ici encore que le Saint-Esprit œuvre dans nos vies en vue de notre développement dans la foi. L'Église est une organisation visible qui doit occuper une place essentielle dans notre vie de la foi.

La nature de l'Église

Le mot « Église » vient du grec (ekklésia) qui veut dire « appelé hors ». Son équivalent hébreu désigne « ceux qui ont été appelés par Dieu afin de lui appartenir ». Dans le Nouveau Testament, ce mot désigne le groupe de fidèles qui vivent dans une communion visible. D'après certains passages, ce groupe se réunit afin de célébrer un culte d'adoration. Mais le terme Église est également employé pour désigner des groupes — au pluriel — ou des communautés locales (Actes 9:31). Ailleurs, il se réfère au corps tout entier des chrétiens dans le monde (Éphésiens 4:16)

Selon l'Écriture, l'Église comprend uniquement les croyants et leurs enfants. Ceux qui sont nés dans l'Alliance de grâce sont introduits dans l'Église par le sacrement du baptême. L'Église est appelée à guider et à garder la vie dans la foi et le développement de ceux qui sont confiés à ses soins.

Les privilèges de l'Église

Le premier privilège accordé à l'Église est celui de connaître la vérité. C'est pourquoi l'apôtre Paul dit qu'elle est « la colonne et l'appui de la vérité » (1 Timothée 3:15).

Cela souligne le fait que Dieu l'a chargée de rester la gardienne de la vérité de Dieu, de propager cette vérité et de la défendre en face de ses ennemis. C'est pourquoi l'Église envoie des ministres dans le monde entier pour que l'Évangile puisse être prêché à toute créature.

Un autre privilège pour les membres vivants est qu'ils participent à la communion de l'Église. En ce sens, l'Église est appelée le corps du Christ (1 Corinthiens 12:27; Éphésiens 1:23). Christ est en effet notre Chef, glorieux et puissant, et ce n'est que dans l'unité avec lui que nous pouvons prendre part à son salut. Parce que nous sommes unis à lui par la foi, nous le sommes aussi entre nous. L'Église est la société spirituelle dans laquelle l'amour est la règle, et les membres vivent les uns pour les autres, pour l'amour et au nom du Christ.

En tant que membres de l'Église, nous partageons également le privilège d'adorer Dieu ensemble. Le Nouveau Testament y fait souvent allusion. Nos cultes privés seront soutenus et nourris par le culte public, communautaire.

Dans le monde présent, l'un ne peut se concevoir et s'épanouir sans l'autre.

Le ministère de l'Église

Afin que notre vie dans la foi puisse atteindre sa maturité, Christ a donné un pouvoir de ministère à l'Église qui sera exercé par des ministres officiellement désignés à cet effet. C'est là une triple œuvre.

1. D'abord, nous trouvons dans l'Église l'œuvre et le ministère de la Parole au moyen duquel Dieu nous révèle sa volonté en ce qui nous concerne. Tous les membres doivent se soumettre à l'enseignement dans la mesure où celui-ci est en accord avec l'Écriture. Le refuser, c'est refuser la voix du Christ.

2. Le ministère de gouvernement de l'Église est confié aux anciens (en grec *presbyteroi*). Ces hommes sont chargés de l'autorité de l'Église, qu'ils doivent conduire avec sagesse et dans l'ordre, sans dominer sur le troupeau, mais en lui donnant l'exemple de la fidélité et de la consécration. Ce faisant, la communauté des fidèles se soumettra à leurs exhortations dans la joie.

3. Le ministère de l'amour (service ou diaconie) est particulièrement confié aux diacres. L'Église montre par là qu'elle est profondément engagée pour le bien-être de tous les hommes et plus spécialement de ceux qui appartiennent à la famille de l'Église, à la communion de la foi.

Notre responsabilité envers l'Église

En vue de mener une vie de foi, équilibrée et mûre, le chrétien vivra dans la communion intime des frères. Dans l'Église, il reçoit instruction et avertissement. Il est encouragé à progresser, mais il est aussi réconforté dans ses peines. Par les moyens de grâce, il est préparé à la vie éternelle. Quoiqu'être membre de l'Église n'offre pas une assurance du salut, nous n'avons pas à oublier que Dieu se sert de l'Église pour amener son peuple à la véritable connaissance du salut. Par conséquent, nous devons honorer les ministères de l'Église, prier pour l'accroissement du peuple de Dieu et travailler par tous les moyens possibles à son progrès, afin que l'Évangile soit proclamé et que le nom de Dieu soit honoré.

ÉTUDE PERSONNELLE

Révision

1. Que signifie le mot « ekklesia »?
2. Quel est le sens particulier que lui donne le Nouveau Testament?
3. Quels sont les privilèges de l'Église?
4. Quel est le triple ministère que Dieu lui confie?

Répondre par écrit

1. Quel est le service que l'Église rend à ses membres?
2. De quelle manière ces derniers coopèrent-ils avec ses ministères?
3. Peut-il exister une Église chrétienne sans ministères?
4. Les diverses Églises et confessions devraient-elles s'unir pour former une seule Église?
5. Quelle différence y a-t-il entre l'affirmation réformée et romaine : « Hors de l'Église, point de salut »?

Lectures bibliques

L'unité de l'Église : Jean 10:18; 17:20-21; Éphésiens 4:4-6

La sainteté de l'Église : Exode 19:6; 1 Pierre 2:9

L'universalité de l'Église : Psaume 2:8; Apocalypse 7:9

La nécessité de la discipline : Matthieu 16:19; 18:18; Jean 20:2; Tite 3:10-11

Christ, la Tête de son Église : Éphésiens 1:22-23; Colossiens 1:18

Catéchisme de Heidelberg

Question 54 : Que crois-tu de *la Sainte Église universelle*? Parmi tout le genre humain (Gen. 26:4; Apoc. 5:9), depuis le commencement du monde jusqu'à la fin (És. 59:21; 1 Cor. 11:26), le Fils de Dieu assemble autour de lui (Jean 10:11; Ac. 20:28; Éph. 4:11-13; Col. 1:18) une communauté élue pour la vie éternelle (Rom. 8:29-30; Éph. 1:3-14). Il la protège et il la maintient (Matt. 16:18; Jean 10:28-30) par son Esprit et sa Parole (Rom. 1:16; Rom. 10:14-17; Éph. 5:26) dans l'unité de la vraie foi (Ac. 2:42-47; Éph. 4:1-6); j'en suis un membre vivant (1 Jean 3:14,19-21) et le resterai éternellement (Ps. 23:6; Jean 10:27-28; 1 Cor. 1:4-9; 1 Pi. 1:3-5).

Question 55 : Qu'entends-tu par *la communion des saints*? D'abord, que tous les fidèles en général et chacun en particulier, comme membres du Christ Seigneur (1 Cor. 1:9; 1 Cor 6:15,17; Hébr. 3:14; 1 Jean 1:3), ont part à toutes ses richesses et à tous ses dons (Rom. 8:32; 1 Cor. 12:4-7,12-13); ensuite, que chacun doit savoir qu'il est tenu d'employer, de bon cœur et avec joie (1 Cor. 13:1-7; Phil. 2:4-8), les dons qu'il a reçus (Rom. 12:4-8; 1 Cor. 12:7-13; 1 Pi. 4:10-11), au bénéfice et au salut des autres membres (1 Cor. 12:7,20-27).

Confession de La Rochelle

Article 25. Le ministère de la prédication et des sacrements : Parce que nous ne connaissons Jésus-Christ et toutes ses grâces que par l'Évangile (Rom. 1:16-17; 10:14-17), nous croyons que l'ordre de l'Église, qui a été établi par l'autorité du Christ, doit être sacré et inviolable, et que, par conséquent, l'Église ne peut se maintenir que s'il y a des pasteurs qui ont la charge d'enseigner (Matt. 18:19-20; Luc 12:42-48; Éph. 1:22-23; 3:8-10). Nous croyons que les pasteurs, quand ils sont dûment appelés et exercent fidèlement leur charge, doivent être honorés et écoutés avec respect (Matt. 10:40; Luc 10:16; Jean 13:20; Ac. 26:17-18; Rom. 10:14-15; 1 Cor. 3:5-7, 9; 4:1-2; 2 Cor. 5:20), non que Dieu dépende de tels aides ou moyens inférieurs, mais parce qu'il lui plaît de nous maintenir en un seul corps au moyen de cette charge et de cette discipline. Par conséquent, nous réprouvons les esprits chimériques qui voudraient bien, autant qu'ils peuvent, anéantir le ministère de la prédication de la Parole de Dieu et des sacrements.

Article 26. L'unité de l'Église : Nous croyons donc que nul ne doit se tenir à l'écart et se contenter de sa personne, mais que tous les fidèles doivent, ensemble, garder et maintenir l'unité de l'Église, en se soumettant à l'enseignement commun et au joug de Jésus-Christ (Ps. 5:8; 22:23; 1 Cor. 12:12-30; Éph. 4:4-16); et cela partout où Dieu aura établi un ordre ecclésiastique véritable, alors même que les Pouvoirs publics et leurs lois y seraient opposés (Dan. 3:17-18; 6:9; Ac. 4:17, 19; 5:29; 18:13). Nous croyons que tous ceux qui ne se soumettent pas à cet ordre ou s'en affranchissent pour faire bande à part contreviennent à l'ordonnance de Dieu (Héb. 10:25).

Article 27. L'Église véritable : Nous croyons toutefois qu'il convient de discerner soigneusement et avec clairvoyance quelle est l'Église véritable parce qu'on abuse par trop de ce titre (Jér. 7:1-15; Matt. 3:9-10; 7:21-23). Selon la Parole de Dieu, nous disons donc que l'Église véritable est la communauté des fidèles qui, d'un commun accord, veulent suivre cette Parole et la pure religion qui en dépend; qui en font leur profit tout au long de leur vie, grandissant et se fortifiant sans cesse dans la crainte de Dieu, selon qu'il leur est nécessaire de progresser et de marcher toujours plus avant (Jean 8:47; 10:27; Ac. 17:11-12; Éph. 2:19-22; 4:11-16; 6:10-18; Gal. 5:17-22; 1 Pi. 1:2-11; 1 Jean 3:14-15). Au surplus, quels que soient leurs efforts, il leur faut avoir assidûment recours à la rémission de leurs péchés (Rom. 3:24; 5:6-10; Col. 1:14). Néanmoins, nous ne nions pas que, parmi les fidèles, il n'y ait des hypocrites et des réprouvés, dont la malignité ne peut cependant priver l'Église de son titre légitime (1 Rois 19:18; Matt. 13:24-30, 47-50; Rom. 9:6; 1 Tim. 1:18-20; 2 Tim. 2:18-20).

Article 28. Les fausses Églises : Fondés sur cette définition de l'Église véritable, nous affirmons que là où la Parole de Dieu n'est pas reçue et où l'on ne se met nullement en peine de s'y soumettre, et là où il n'est fait aucun usage authentique des sacrements, on ne peut estimer qu'il y ait quelque Église (Matt. 10:14-15; Jean 10:1; 1 Cor. 3:11-13). La Papauté : C'est pourquoi nous condamnons les assemblées de la Papauté, parce que la pure vérité de Dieu en est bannie, que les Sacrements y sont corrompus, altérés, falsifiés ou totalement anéantis, et que toutes sortes de superstitions et d'idolâtries y ont la vogue. Nous estimons donc que tous ceux qui se joignent à de tels actes et y participent se séparent et se retranchent du Corps de Jésus-Christ (1 Cor. 10:14; 2 Cor. 6:14-15; 1 Jean 5:21). Toutefois, parce qu'il reste encore quelque petite trace d'Église dans la Papauté, et qu'en outre la réalité essentielle du Baptême y a subsisté — jointe au fait que l'efficacité du Baptême ne dépend pas de celui qui l'administre (Matt. 3:11; 28:19; Marc 1:8; Ac. 1:5) — nous confessons que ceux qui y sont baptisés n'ont pas besoin d'un second Baptême. Cependant, à cause des corruptions qui s'y trouvent, on ne peut, sans se souiller, y présenter les enfants au Baptême.

Lectures complémentaires

Les articles du pasteur Aaron Kayayan intitulés « L'Église, un corps vivant », « Un amour vivant », « Christ et son Église », « Quelle Église? », « L'Église, une institution vivante », « Une Église universelle », « La sainte Église universelle », disponibles sur le site *Ressources chrétiennes*.

La vie chrétienne. Perspectives Réformées. 1980. Copyright © 2017. Utilisé avec permission.

www.ressourceschretiennes.com